

OBSERVATION U12

Ligue BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ de Football

Saison 2021-2022

~~ STAGE DEPARTEMENTAL U12 - SECTEUR NYCO ~~

<u>Dates</u>: Du vendredi 01 juillet 2022 (Arrivée: 18h30)

au dimanche 03 juillet 2022 (Départ : 16h30)

Lieu: COSNE SUR LOIRE

Responsable : Sébastien LEMERCIER (Conseiller Technique en charge du PPF)

<u>Dirigeant</u>: Alain BUCHETON (Président de la Commission Technique Jeunes)

Encadrement: Anthony ARCHAMBAULT, Jacky BOUCHARD et Mattéo JOUSSET + CTD PPF 21 & 89

Convocations: 13 joueurs dont 3 gardiens

	CLUB / ENTENTE	<u>NOM</u>	<u>PRÉNOM</u>	DATE DE NAISSANCE
1	AFGP 58	LEXORTE	ETHAN	26/02/2010
2	AFGP 58	CHABIN	том	23/07/2010
3	RC NEVERS-CHALLUY SERMOISE	CIFTEPALA	МЕНМЕТ	21/10/2010
4	RC NEVERS-CHALLUY SERMOISE	TOUATI	NOAM	06/10/2010
5	CS CORBIGNY	MORARU	JEAN MICHEL	08/06/2010
6	FC NEVERS BANLAY	СНАОИСН	YANIS	20/06/2010
7	SNID	DAGOUNEAU	JULES	15/04/2010
8	SNID	ESTEYRIE	ROBIN	27/02/2010
9	SNID	MESSAUX	MAEL	11/03/2010
10	UCS COSNE	BRUNET	THEO	27/12/2010
11	UCS COSNE	COSTON	PIERRE LOUIS	30/04/2010
12	UCS COSNE	DUPLESSIS	CLEMENT	10/06/2010
13	UCS COSNE	STIEAU	ANTOINE	03/06/2010

<u>Extrait règlement LBFCF : ARTICLE 27 – SELECTIONS</u>

- C. Tout joueur de quelle catégorie qu'il soit, retenu pour un stage, un match de préparation, de sélection ou une rencontre inter Ligues ou inter Districts, est à la disposition de la Ligue ou du District intéressé.
- F. Tout Club ayant conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de participer à un stage, à un match de préparation, de sélection, ainsi que le ou les dirigeant(s) responsable(s) sont passibles des sanctions prévues à l'article 209 des RG.
- H. S'il ne répond pas à la convocation ou si les raisons invoquées, même pour un retard, ne sont pas acceptées, il est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun autre match avant la fin de sa suspension.

Afin de faciliter au mieux le déroulement de cette action technique , nous demandons aux clubs listés ci-dessus de s'assurer du bon déplacement de leur joueurs.

En cas d'absence justifiée, n'oubliez pas de prévenir la Commission Technique Jeunes (section PPF).